

**LE MARCHÉ UNIQUE
DE LA VIANDE :
FRANCE
ITALIE
ESPAGNE**

*Enquête de Martine DUBAN
& Ariane JAULIN*

Opération Jeunes Europe

Sous la direction de Patrice SALINI

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MER

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET STATISTIQUE DES TRANSPORTS
55, rue Brillat Savarin 75 013 PARIS
Tél. 45 89 89 27

Télécopie 45 88 48 01

Novembre 1988

INTRODUCTION	3
LE MARCHE UNIQUE DE 1992	5
1 L'ACTE UNIQUE DU 1er JUILLET 1987 : SON BUT LE MARCHE UNIQUE DE 1992	5
1.1 Elimination des barrières physiques	5
1.2 Elimination des barrières techniques	6
1.3 Elimination des barrières fiscales	6
1.4 Elimination des distorsions monétaires	6
1.5 Autres objectifs	7
2 LES CONSEQUENCES DU MARCHE UNIQUE POUR L'ECONOMIE AGRO-ALIMENTAIRE	7
LE MARCHE D'EXPORTATION DE LA FRANCE	9
1 L'ELEVAGE FRANCAIS	9
1.1 Une grande diversité	9
1.2 Nos principales espèces domestiques	10
2 PRODUCTION POUR L'EXPORTATION	12
2.1 Exportation française vers l'Espagne	12
2.2 Exportation française vers l'Italie	13
3 UNE CONCURRENCE TRES VIVE ENTRE PAYS	14
LE MARCHE DE LA VIANDE EN ESPAGNE	17
1 HISTORIQUE	17
2 LE MARCHE DE LA VIANDE BOVINE	18
3 LE MARCHE DU PORC	21
4 L'ELEVAGE OVIN	23
4.1 Production	23
4.2 Localisation	24
4.3 Structures d'exploitation	24
4.4 Caractères du marché	24
LE MARCHE ITALIEN	27
1 HISTORIQUE	27
2 PRODUCTION	28
2.1 Les contraintes de l'élevage pour la production de viande	28
2.2 L'élevage bovin	28
2.3 L'élevage porcin	30
2.4 La production Italienne de viande de volailles	32
3 IMPORTATION	33
1992, QU'EN PENSENT LES PROFESSIONNELS ?	34
1 L'ESPAGNE ET LE MARCHE UNIQUE	34
1.1 L'impact de 1992	34
1.2 La distribution	35
1.3 Le secteur bovin	35
1.4 le secteur porcin	36
1.5 Le secteur ovin	37
2 L'ITALIE ET LE MARCHE UNIQUE	37
2.1 Déréglementation à l'italienne	37
2.2 Circuits de distribution	38
2.3 Un important déficit bovin qui se maintiendra	38
2.4 Une consommation porcine à la hausse pour les années à venir	39
CONCLUSION	40
Liste des contacts en Espagne	43
Liste des contacts en France	45
Liste des contacts en Italie	47
BIBLIOGRAPHIE	50

REMERCIEMENTS

Nous remercions Messieurs SALINI et PEREIRA de l'Observatoire Economique et Statistique des transports, d'avoir bien voulu accepter notre candidature pour cette recherche.

Ce travail a pu être mené à terme grâce à l'aide de Madame E. MOLLAT.

Nous avons été très bien reçu auprès de Monsieur ZURFLUH du C.F.C.E.

Monsieur CHANTRIER du Ministère de l'Agriculture nous a été d'une aide très précieuse.

Nous remercions Monsieur MAINSANT de l'I.N.R.A Rungis, ainsi que Monsieur BOUTONNET de l'I.N.R.A Montpellier de l'attention qu'ils ont bien voulu porter à notre recherche.

L'O.F.I.V.A.L, nous a introduit auprès d'entreprises privées de la Filière Viande, nous en remercions Monsieur SUSANI.

Que Monsieur GUIBAUDO de la société C.E.R.F, Monsieur MARIETTE de la société SOCOPA et Monsieur ROUCHE du Syndicat des Porcs trouvent ici l'expression de notre reconnaissance pour les renseignements qu'ils ont bien voulu nous fournir.

Nous remercions Monsieur THIARD, Chargé de Mission Agricole du C.F.C.E Milan, Monsieur FERNANDEZ de la VEGA, de nous avoir introduit auprès de professionnels italiens et espagnols.

Monsieur MOULIN de l'O.F.I.V.A.L, nous a été d'une aide précieuse en nous permettant l'accès à la foire de Vérone pour la poursuite de notre recherche, nous le remercions tout particulièrement.

Nous remercions tous les amis qui ont bien voulu nous accorder un peu de leur temps pour la réalisation de ce mémoire.

INTRODUCTION

- Dans le cadre de l'opération "Jeunes Europe", l'Observatoire Economique et Statistique des Transports (OEST) a proposé au DESS, un certain nombre d'études dont "l'évolution de la logistique des grands groupes agro-alimentaires pour 1992". Ces études ont été menées dans le cadre d'un contrat avec l'AIÉSEC.

- L'OEST a défini ultérieurement, un segment précis de l'agro-alimentaire, le marché de la viande en Espagne et en Italie. L'Observatoire désire connaître les marchés intérieurs de ces deux pays, leurs potentialités d'échanges (plus particulièrement avec la France) dans le cadre de l'Europe de 1992.

- Au travers de cette étude, de 3 mois, nous essayerons donc : de clarifier l'état de la situation du marché de la viande, de dégager les enjeux et les flux possibles, respectivement pour les économies agro-alimentaires espagnole, italienne et française, dans la perspective du marché unique (du 1^{er} janvier 1993 ?).

Pour cela il est nécessaire :

de définir l'objet du marché unique européen. Or, se préparer à la perspective du grand marché de 1992, c'est avant tout connaître le contenu de l'acte unique du 1^{er} juillet 1987, difficile compromis entre les états membres. L'objectif visé, par le conseil européen est la construction d'un ensemble économique performant, expression d'une volonté d'intégration des politiques nationales, dans un cadre communautaire.

de faire un constat, d'une part, de la situation de la filière viande en Espagne et en Italie, et d'autre part du marché d'exportation de la France.

d'évaluer dans le cadre de 1992, les perspectives d'évolution des marchés, grâce à des entretiens avec un certain nombre de professionnels, d'experts et de responsables gouvernementaux.

- Ce grand marché, de 320 millions de personnes, génère de nombreuses questions. Quels seront les nouveaux flux de marchandises ? Les particularismes régionaux subsisteront-ils ? Existe-t-il des stratégies d'implantation, de développement et de distribution, pour 1992 ? etc. Cette étude tentera d'apporter quelques réponses ou éléments de réponses.

LE MARCHÉ UNIQUE DE 1992

1 L'ACTE UNIQUE DU 1^{er} JUILLET 1987 : SON BUT LE MARCHÉ UNIQUE DE 1992

L'acte unique, signé par les 12 états membres est entré en vigueur le 1er juillet 1987. Il s'agit d'un texte de compromis, qui modifie et complète le Traité de Rome de 1957, résultant d'une volonté de relance de la politique de l'Europe. Son but incontesté est la réalisation d'un grand marché unique: Acte Unique (art. 13)

"La communauté arrête les mesures destinées à établir progressivement le marché intérieur au cours d'une période de transition expirant le 31 décembre 1992"

L'achèvement du marché intérieur implique l'élimination des barrières physiques, techniques et fiscales (contrôles, normes techniques, différences de taux de TVA ...).

1.1 Elimination des barrières physiques

Il s'agit d'éliminer et non pas de réduire les contrôles aux frontières internes pour les personnes et les marchandises. Pour cela il faut trouver de nouveaux moyens pour réaliser ailleurs qu'aux postes frontières les contrôles vétérinaires, sanitaires, de qualité, taxation indirecte, clause de sauvegarde, protection du territoire, informations statistiques ...

Des clauses de sauvegarde, de quota d'importations de surveillance d'importations subsisteront et nécessiteront un renforcement de la politique commerciale de la CEE.

Les Montants Compensatoires Monétaires (MCM) perçus aux frontières seront abolis (les MCM positifs sont déjà supprimés) grâce à l'ajustement automatique des prix agricoles en cas de changement monétaire .

Une harmonisation européenne des contrôles vétérinaires, de qualité, phytosanitaires, etc, est nécessaire.

1.2 Elimination des barrières techniques

Toutes les mesures techniques nationales gênent la liberté de circulation et affectent les biens, les services (banques, assurances), les personnes (renforcement de la liberté d'établissement) et les capitaux. La libéralisation prévoit aussi l'ouverture des marchés publics.

L'harmonisation et la normalisation européennes interviendront dans les domaines de la sécurité, de la santé, de l'environnement, des intérêts collectifs ... Pour le reste interviendra le principe général suivant: quand un produit est fabriqué, commercialisé légalement dans un pays membre, il pourra être vendu en toute liberté dans toute la communauté.

L'élimination des barrières techniques a pour but de faciliter la coopération entre entreprises en supprimant les distorsions fiscales, administratives, juridiques (sociétés européennes, marques et brevets communautaires, règles de fusion d'entreprises et d'implantation dans un autre état membre ...).

1.3 Elimination des barrières fiscales

Acte Unique (art. 17)

"... Harmonisation des législations relatives aux taxes sur le chiffre d'affaire, aux droits d'accises et autres impôts indirects, dans la mesure où cette harmonisation est nécessaire pour assurer l'établissement et le fonctionnement du marché intérieur dans le délai prévu par l'article 8 A."

1.4 Elimination des distorsions monétaires

Le préambule de l'acte unique fixe l'union économique et monétaire comme but, car la stabilité monétaire est indispensable au bon fonctionnement du marché unique. Cet objectif est important pour le secteur agricole en raison des difficultés et des distorsions agri-monétaires. Mais le problème de sa réalisation se pose .

Acte Unique (art. 23)

"Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la communauté, celle ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique et sociale ... La communauté vise à réduire l'écart entre les diverse régions et le retard des régions les moins favorisées ."

Cet article répond aux préoccupations des Etats les moins prospères face aux effets déstabilisateurs sur les régions et les secteurs d'activité du marché unique .

1.5 Autres objectifs

L'acte unique fixe 4 objectifs supplémentaires:

- la réalisation du marché intérieur ne doit plus se dissocier de la solidarité sociale,
- le développement scientifique et technologique industriel,
- la constitution d'une politique européenne de l'environnement,
- le développement d'une identité européenne en matière de politique extérieure (information mutuelle, consultation préalable, coopération plus étroite) .

2 LES CONSEQUENCES DU MARCHÉ UNIQUE POUR L'ECONOMIE AGRO-ALIMENTAIRE

L'acte unique a pour effet de renforcer le mouvement déjà engagé d'adaptation de la Politique Agricole Commune (PAC) en réponse aux nouvelles conditions de la production et des échanges et la réforme financière engagée pour assurer une discipline budgétaire.

La réforme des organisations de marché pour les productions animales (quota laitiers, affaiblissement du régime d'intervention pour la viande bovine ...) et la négociation sur les stabilisateurs budgétaires (baisses des prix au delà de quantités maximales garanties) pour les grandes cultures, illustrent la volonté communautaire d'adapter l'agriculture au marché, en éliminant les excédents de production et en enrayant les charges budgétaires qui en découlent.

Le marché commun des produits agro-alimentaires est déjà largement avancé du fait de l'absence d'obstacles tarifaires entre les Etats membres. Toutefois, la réduction ou la suppression de nombreux obstacles non tarifaires (sanitaires par ex.) ainsi que l'harmonisation ou les modifications de règles de concurrence (produit d'imitation, hormones ...) auront des incidences sur les opportunités de marché et sur la concentration des entreprises

Les industriels n'ont d'ailleurs pas attendu la perspective de 1992 pour conclure des accords entre eux. Ces accords sont souvent des prises de participation pouvant comporter le contrôle ou le rachat, mais aussi des accords commerciaux et/ou licences, des créations de filiales .

Ces mariages, dont le but est de renforcer la position des entreprises, restent, en France, limités face à ceux réalisés en RFA et en Italie.

A côté d'opportunités de marchés, des incertitudes pèsent sur les PME agro-alimentaires françaises de moins de 500 personnes (96,5% de ce secteur) qui exerceront leur activité dans un secteur encore plus concurrentiel, car l'impact du marché unique dépendra du taux de production exportée et du taux de pénétration du marché européen pour chaque entreprise .

La taille des entreprises du secteur viande doit être relativisée. Le leader français de l'industrie de la viande, SOCOPA, a traité, en 1986, 520.000 tonnes. Il représente seulement 11% de la consommation française avec un objectif de 15% en 1992. Le marché unique implique pour cette entreprise de s'implanter en Europe (implantation en Irlande pour l'achat de bovins et pour la production, implantation en Italie et en Espagne avec le développement de la consommation de viande bovine et de la boucherie en grande surface) .

LE MARCHE D'EXPORTATION DE LA FRANCE

L'élevage français a connu, au cours des vingt-cinq dernières années, une évolution rapide, facilitée par une réorganisation de ses structures et de son encadrement. Cette évolution lui a permis de prendre une place importante à l'exportation et de présenter, en l'améliorant sans cesse, un large éventail de matériel génétique animal, animaux reproducteurs et semences. Les meilleurs éleveurs étrangers connaissent de longue date ce patrimoine génétique de qualité ; ils sont de plus en plus nombreux à s'y intéresser et à l'utiliser.

1 L'ELEVAGE FRANCAIS

1.1 Une grande diversité

- Variété du milieu naturel

L'élevage français se caractérise tout d'abord par sa diversité. Cela résulte de la situation géographique, des sols et du relief de notre pays.

Située à l'extrémité occidentale du vieux continent, la France comporte en effet à la fois la fin de la grande plaine nord européenne et l'extrémité du massif alpin avec son point culminant. Par ailleurs, les formations primaires ont laissé deux massifs puissants coupés de vallées. Les sols sont très variés, allant des zones cristallines aux plateaux calcaires (Causses) et aux riches terroirs argilo-calcaires (plaines du Bassin parisien, collines du Charolais...)

La variété du climat s'ajoute encore aux précédentes.

CES DIFFERENTES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT ONT NATURELLEMENT ENGENDRE UNE GRANDE DIVERSITE ETHNOLOGIQUE DANS LE CHEPTEL FRANCAIS.

- Variété des structures d'exploitation

Les structures agricoles sont aussi, de leur côté, très variées. Leur évolution au cours des derniers siècles a été fort différente suivant les régions. Dans les grandes zones de plaines, établissement de grandes exploitations le plus souvent consacrées à la production céréalière ou aux cultures industrielles ; par contre, dans d'autres régions, formation de petites structures comme la Bretagne côtière, le Comtat Venaissin ou les zones viticoles.

La pression démographique a obligé l'éleveur français, en particulier, à une grande intensification. Ainsi s'explique l'évolution des races vers une production toujours accrue.

- Variété des types de production

Ces divers éléments sont à l'origine de la variété des productions agricoles et surtout animales en même temps que la diversité des besoins des grands centres de consommation. Ce dernier facteur, à son tour, explique la variété de l'élevage français en productions, en espèces et en races. Pour chacune des espèces, la France a un cheptel dont les effectifs la situent parmi les premières, sinon la première, en Europe.

1.2 Nos principales espèces domestiques

- Les bovins

Les bovins, espèce principale, sont répandus sur l'ensemble du territoire à l'exception du Sud-Est méditerranéen. On y distingue :

- Les "laitiers" spécialisés ou mixtes (viande et lait).
- Les "viandes"
- Les "rustiques"

La France est le premier producteur de viande européen, en particulier grâce aux vaches de réforme (44% de la production française) et aux veaux de boucherie (3 millions de tête). Ceci s'explique notamment par le maintien des races mixtes particulièrement bien adaptées, comme la Normande ou la Pie Rouge de l'Est, à production très équilibrée, et par le développement de la Montbéliarde dans toutes les zones de semi-montagne. Ajoutons-y deux races rustiques alpines, celle de l'Alpe "verte" du nord : l'Abondance, et celle de l'Alpe Centrale : la Tarentaise. Enfin dans les riches bocages de l'Ouest, se mélangent production laitière avec Pie Noires et Normandes, et engraissement de boeufs avec Maine-Anjou, Normands et leurs croisements avec le Charolais.

Les dernières mesures de politique laitière prises à Bruxelles, mais aussi celles concernant la gestion du marché de la viande et les évolutions en cours depuis le début des quota laitiers, amènent à réfléchir aux perspectives en matière de cheptels et de production de viande à moyen terme, c'est-à-dire à l'horizon des années 1990-1995.

Depuis 1984, date de la mise en place des quota laitiers, la production des bovins se situe en moyenne, sur les quatre dernières années, à 1 643 000 tonnes en hausse de 8,3% par rapport à la moyenne de la période 1980-1983.

A l'horizon 90 et plus nettement en 95, on peut s'attendre à une très forte réduction du cheptel. La production de femelles diminuera beaucoup, la production de mâles résisterait mieux car la logique du développement ou du maintien du taurillon pour l'exportation ne serait pas fondamentalement remise en cause.

En somme, la production de viande bovine en 1990 se réduira de 10% en Europe (le phénomène ne se limite pas qu'à la France).

- L'espèce Ovine

Elle est répandue sur tout le territoire, mais elle y présente des aspects particuliers.

Ainsi, dans la moitié nord, nous trouvons des races d'herbage, grandes, robustes et prolifiques ; exploitées avec les bovins, elle fournissent de gros agneaux d'avril à juillet.

Dans les plaines du Bassin parisien, les troupeaux Ile de France ou Berrichons, agnétant à l'automne pour la production d'agneaux entre Noël et Pâques, s'organisent et se spécialisent face au développement des cultures céréalières et industrielles.

Entre Loire et Gironde, le Centre-Ouest supporte l'effectif principal du troupeau français. On trouve la race du mouton Vendéen, prolifique et bien conformée ; les races de la Charmoise et Southdown, de taille moyenne, rustiques et très bien conformées, ont servi de base à des croisements divers.

Après l'année 1986, caractérisée par une forte réduction de la production (-7%) et une baisse importante des prix (-4%), les éleveurs français ont eu à subir à nouveau, en 1987, une année difficile, marquée par une nouvelle baisse de la production (-2,8%) et une diminution importante des prix à la production (-7%). Le niveau des importations a atteint des records, tant en viandes qu'en animaux vivants, ces importations ont été rendues nécessaire par le déséquilibre de plus en plus fort entre la production et la consommation qui, elle, ne cesse de croître d'une année sur l'autre.

- L'espèce caprine

Cette espèce, de son côté, a subi, au cours du dernier quart de siècle, une profonde mutation qui s'est traduite par son accession au rang de production rentable et compétitive, par rapport aux autres spéculations animales. Elle est localisée dans le Centre Ouest et, à un moindre degré dans le Sud-Est, régions où l'on a assisté à la constitution d'ateliers spécialisés en vue de l'approvisionnement des laiteries.

Ainsi, à l'échelon européen, l'élevage caprin français, de par ses effectifs, son avance technique et l'organisation de sa production fromagère et de viande, occupe une place privilégiée et tout à fait originale dans la mesure où la chèvre est en passe de disparaître dans la plupart des pays voisins.

- L'espèce porcine

Elle est représentée par de nombreux cheptels de races importées qui ont fait, depuis 50 ans, l'objet d'améliorations rationnelles basées sur le contrôle dans les élevages et en station, et sur une étroite surveillance sanitaire.

Le Large White est la race la plus répandue, suivie du Landrace Français, du Landrace Belge et du Piétrain. Les souches françaises, robustes, prolifiques et régulièrement améliorées en carcasse, sont très appréciées à l'étranger, vers lequel elles font l'objet de régulières exportations de reproducteurs.

Ces races sont de plus en plus utilisées dans le cadre de puissants réseaux de sélection et de croisement qui mettent à la disposition des élevages de production des reproducteurs croisés.

1987 a été marquée par le décollage de la production française tirée par le dynamisme des éleveurs bretons. Cet essor fait suite à quatre années de baisse continue des effectifs. Avec 12 millions d'animaux recensés, le cheptel porcine a augmenté de 9,5% par rapport à décembre 1985.

Malgré le dynamisme de la Bretagne, la production française devrait se maintenir à son niveau de 1987, à cause des bas niveaux de rentabilité.

2 PRODUCTION POUR L'EXPORTATION

La France exporte une grande partie de ses produits dans la CEE. Nous verrons ci-dessous les exportations françaises de bétail et de viande vers l'Espagne et l'Italie.

2.1 Exportation française vers l'Espagne

La France est traditionnellement un partenaire économique privilégié de l'Espagne, malgré le caractère traditionnellement autarcique de l'économie espagnole. L'entrée de l'Espagne dans la communauté européenne se traduit par une ouverture progressive de son marché qui sera pratiquement terminée à l'échéance de 1992. On assiste déjà à une réorientation des flux commerciaux espagnols au profit de ses partenaires européens. En 1986 la France demeure le 1^{er} client de l'Espagne et devient son second fournisseur. Qu'exportons-nous dans la filière viande ?

Les animaux vivants représentent 200 millions de francs et sont un poste important de nos exportations vers l'Espagne . Il s'agit essentiellement de porcs mais aussi de bovins . L'Espagne s'est ouverte à des importations non négligeables de porcs notamment dans la partie amont de sa filière. Pour les français cette ouverture s'est traduite par des ventes de porcelets par les naisseurs du Sud-Ouest. Le marché bovin a été déclaré économiquement sensible. Les exportations de la communauté sont soumises à des quantités objectives. La France a réalisé la quasi totalité de la quantité objective de 12 000 têtes allouées pour 1986 .

Concernant les ovins, l'Espagne est importatrice d'agneaux de lait pour assurer sa consommation très importante pour les fêtes de fin d'année, ainsi que d'agneaux à engraisser pour le marché aragonais. Les quantités traitées sont faibles étant donné la marginalité de l'élevage français. Le flux existant de 420 000 têtes s'équi-réparti uniquement entre l'Espagne et l'Italie .

Les viandes et abats comestibles représentent 174 millions de francs, un poste en nette progression. Les charcutiers espagnols ont acheté des pièces de découpe de porc. Pour la viande bovine, sous mécanisme complémentaire, la France est très fortement concurrencée .

2.2 Exportation française vers l'Italie

L'Italie demeure le principal débouché de la France, elle absorbe près de 95% de nos exportations d'animaux et 45% de nos exportations de viandes bovines fraîches.

Au fil des ans, les exportateurs français ont su comprendre les exigences de leurs voisins italiens et ont pu leur fournir les type d'animaux qu'ils souhaitaient (en général des animaux jeunes).

Ces animaux sont soit des animaux de race pure (Charolais, limousins, etc..) dont la réputation est mondiale, soit des croisés, moins chers à l'achat et produisant des carcasses bien conformées et une viande de haute qualité.

Malgré les importantes importations d'animaux jeunes, destinés à être engraisés en Italie, l'Italie doit importer des quantités croissantes de viandes bovines.

La France premier fournisseur de l'Italie

- Les bovins vivants

Depuis 1974, date de la clause de sauvegarde, la France est devenue le fournisseur de l'Italie en animaux d'engraissement ; l'Italie a modifié en bonne partie ses circuits d'importations traditionnels en provenance des pays de l'Est pour se tourner vers le seul pays capable de lui fournir la "matière première animaux vivants" : la France qui, depuis, a joui sur ce marché d'une position de premier plan.

Les races à viandes françaises et croisées commencent à être bien connues en Italie et si elles sont appréciées pour leurs performances, en revanche elles sont considérées comme chères parfois sujettes à des problèmes sanitaires.

- Les viandes bovines

Les importations de viandes ont atteint en Italie des volumes très importants qui représentent actuellement plus de 25% de la consommation italienne. La pénétration des viandes françaises sur le marché italien a été plus longue et plus difficile que pour les animaux, car il a fallu adapter la marchandise et donc les méthodes de production en France. En effet, le consommateur italien recherche une viande claire, peu grasse provenant d'animaux jeunes ; or ce type d'animal n'était pas élevé en France en 1966/67. Ce n'est qu'à partir de 1971 que les exportations françaises se sont développées pour atteindre environ 10% des importations italiennes en 1973 et plus de 20% actuellement .

Depuis peu, essentiellement pour des questions de prix, la part de marché de la France régresse au profit essentiellement de la RFA,

Les exportateurs français doivent assurer une régularité irréprochable dans des fournitures homogènes dont l'évolution de prix doit être continue.

3 UNE CONCURRENCE TRES VIVE ENTRE PAYS

Les échanges franco/espagnols et franco/italiens ont connu une évolution d'ensemble largement positive depuis plusieurs années.

La France assure 73% des importations de bovins vivants, part stable d'un marché de 8 milliards de francs en 1985. Pour les autres animaux vivants, les parts françaises sont en revanche beaucoup plus faibles. On remarque la place prépondérante des néerlandais pour le marché des porcs vivants (80% d'un marché de près d'un milliard de francs - France 7%) et des pays d'Europe de l'Est (Pologne, Yougoslavie...).

Pour le marché du porc les Hollandais et les Allemands ont su mieux profiter de l'ouverture espagnole que les Français, en réalisant chacun 33% des importations espagnoles contre 20% pour la France (le reste principalement pour la Belgique), en 1987 . Par ailleurs les Belges risquent de devenir des concurrents sérieux des français et rejoindre le groupe de têtes des exportateurs communautaires: RFA et Pays-Bas .

Pour le marché espagnol de la viande bovine, la France est confrontée à un concurrent sérieux: la Hollande . Les Hollandais ont réalisé respectivement 79% et 60% du tonnage exporté de viandes fraîche et congelée contre respectivement 25% et 3% pour la France, grâce à leur excellente organisation commerciale .

L'Italie est importatrice de viandes bovines (500 000 T ; Cela représente un marché de 12 milliards de FRF) et de viandes porcines, environ 6,3 milliards de FRF).

La forte présence des Pays-Bas sur le marché de la viande, vient en premier lieu du secteur porcin. Ce pays assure la moitié des approvisionnements italiens, contre à peine 4% pour la France.

En viande bovine, la position de la France est traditionnellement plus forte, notamment dans le sud de l'Italie. Cependant Le marché français d'exportation de la France vers l'Italie, apparaît de plus en plus menacé face à la concurrence des pays du Nord de l'Europe, notamment de la RFA.

Premier producteur européen, la France n'est plus le premier vendeur malgré ses 480 000 tonnes disponibles pour l'exportation. Elle est dorénavant précédée par la RFA dont les disponibilités dépassent 1/2 million de tonnes. Le troisième vendeur reste l'Irlande, mais c'est avant tout un producteur de boeuf, difficile à écouler sur une Europe du Sud qui consomme plutôt des taurillons.

La concurrence Franco-Allemande s'exerce sur le marché de la viande de jeunes bovins. Cependant la RFA et la France sont deux grands marchés différents.

L'Italie du Nord cherche avant tout à satisfaire une demande très déséquilibrée en arrières / avants. Elle importe surtout des quartiers arrières de conformation moyenne, adapté à la découpe industrielle.

Par contre le centre et le sud de l'Italie cherchent avant tout à satisfaire l'approvisionnement déficitaire d'une filière plus traditionnelle et demandent des carcasses, en général plus importantes, plus lourdes, (surtout dans le sud).

- Le marché des arrières : pour la RFA

La RFA par son bas rapport de prix arrières / avants a le plus profité de l'extension du marché des quartiers arrières. Leurs ventes ont été multipliées par 2,2 entre 1974 et 1983 où elles couvraient la moitié de la demande italienne et représentaient alors 60% des exportations totales de viandes de la RFA vers l'Italie.

Les autres pays fournisseurs de l'Italie sont les pays du nord de la communauté, principalement le Danemark mais aussi les Pays-Bas, et les pays tiers voisins de l'Italie, Autriche et Yougoslavie.

La France, elle-même forte exportatrice de quartiers arrières ne fournit à l'Italie que 6% de sa demande, ceci ne représente que le dixième des exportations totales françaises vers ce pays.

- Le marché des carcasses et animaux vifs pour la France

Le marché des carcasses est partagé entre la France qui couvre 55% de la demande Italienne avec des carcasses lourdes, et le Danemark 39% de la demande italienne qui fournit des carcasses très légères comparables à celles, traditionnelles, du Mezzo-Lattone.

La RFA , par contre n'exporte pas de carcasses entières vers l'Italie.

Sur le marché du taurillon vivant la RFA place 11% du volume total de ses exportations de viandes finies vers l'Italie. Les ventes allemandes en vif ont évolué sensiblement de la même façon que les ventes françaises et sont restées environ moitié moindres.

En une décennie, la RFA a vu son solde de production -consommation passer d'une situation déficitaire à une situation encore plus excédentaire que la France même . Ceci est due :

- A la baisse de la consommation
- A la hausse de la production des taurillons

En RFA, comme en France, le taurillon a été et reste un facteur d'intensification des exploitations familiales moyennes. Mais en RFA, cette production a été aussi favorisée par une sous évaluation permanente depuis 1973 du Mark "vert", ce qui a donné un prix de soutien plus élevé de 7% en moyenne ces dernières années. En 1984, la réévaluation du Mark "Vert" et la suppression de MCM ont été compensées par un relèvement du forfait TVA qui a sensiblement les mêmes effets sur le marché.

Cet avantage monétaire n'a pas seulement profité aux producteurs qui ont dû en abandonner une partie à la filière et même la totalité depuis 1974. C'est la conséquence de la politique agricole allemande, l'intervention apparaît comme un soutien à la filière, plutôt qu'un soutien aux producteurs.

A côté de ces distorsions de concurrence il ne faut pas oublier que la RFA possède des avantages commerciaux réels.

Le premier est géographique, la région exportatrice de la RFA vers le sud de l'Europe est la Bavière dont le volume de production de taurillons dépasse à lui seul la production française. C'est donc plus de choix et moins de route qui sont offerts aux acheteurs italiens. Dans ce domaine, il faut ajouter les avantages de fret de retour pour un pays qui importe beaucoup de fruits et légumes de l'Italie, échanges inconcevables entre l'Ouest de la France et l'Italie.

Le second est la bonne complémentarité entre la demande italienne et la consommation allemande. La moitié des importations italiennes est constituée de quartiers arrières. Il faut consommer des avants pour vendre des arrières, c'est le cas en RFA, cela n'est pas le cas en France.

On note aussi une plus grande efficacité des opérateurs allemands qui se traduit par une triple régularité dans la qualité, les quantité disponibles et les prix.

Les producteurs français doivent sur ce marché d'une importance capitale, maintenir et renforcer leur présence. Pour cela ils doivent apporter toutes leurs attentions à la qualité et au prix de leurs produits.

LE MARCHE DE LA VIANDE EN ESPAGNE

1 HISTORIQUE

Après la guerre civile, l'Espagne a mené une politique d'autonomie économique, spécialement sur les produits de base tels que les produits alimentaires. Le gouvernement contrôlait les importations de céréales tels que le maïs, le soja, l'orge, bases de l'alimentation du bétail et les importations de viande.

Les céréales étaient achetées essentiellement aux USA et au Brésil et étaient subventionnées par l'Etat (suppression de taxes à l'importation.). Les prix des aliments pour bétail étaient contrôlés. Ces mesures étaient prises pour permettre aux agriculteurs de maintenir leur coût de production à un niveau satisfaisant (80% de l'alimentation du bétail espagnol est d'origine industrielle).

Au début des années soixante, pour pallier la demande croissante de produits carnés liée au développement de l'industrialisation et à la concentration urbaine, que ne pouvait satisfaire l'élevage traditionnel bovin, l'Espagne a développé un élevage hors-sol performant de porcs et de volailles, produits dans un cadre industriel, intégré à partir de matières premières importées. Le succès de cette orientation a totalement bouleversé la structure de production de la viande et celle de la consommation.

Pour enrayer tout mouvement de hausse de prix de la viande, le gouvernement mettait des milliers de tonnes de viandes congelées, disponibles en stock, sur le marché.

Ainsi les producteurs espagnols ont été habitués à évoluer sur un marché fermé et à jouir des meilleurs rapports avec le gouvernement, malgré le système de contrôle des prix.

Le 1^{er} janvier 1986 l'Espagne entre dans la Communauté Européenne Economique. La France était avant cette date le premier client et le troisième fournisseur (derrière la RFA et les USA) de l'Espagne avec : 37 milliards de francs d'importation soit 15,5% des ventes espagnoles à l'étranger ; 30 milliards de francs d'exportations soit 9,3% de leurs achats. En 1986, la France est le premier client de l'Espagne, mais devient son second fournisseur au détriment des USA: 37 milliards d'importation soit 18% des ventes espagnoles et 34 milliards d'exportation soit 11,7% de ces achats. L'adhésion de l'Espagne à la CEE n'a pas encore produit tous ses effets, car nous sommes encore en période transitoire:

- réduction programmée des droits de douanes par étape jusqu'au 1^{er} janvier 1993
- démantèlement progressif des contingents (textile, automobile, produits agricoles) sur une période de 5 à 10 ans

L'ouverture du marché espagnol sera donc pratiquement achevée à l'échéance du marché unique de 1992 .

En dépit de la période transitoire les échanges extérieurs se réorientent fortement en direction de la CEE (en 1986 la CEE représente 50,6% des importations espagnoles contre 36% en 1985) .

L'évolution des importations espagnoles en provenance de la CEE est la suivante:

- Italie	+ 53,3%
- UEBL	+ 52,5%
- RFA	+ 37,0%
- Pays-Bas	+ 33,5%
- France	+ 21,3%

La progression de nos parts de marché global se situe à un niveau inférieur à celle de nos concurrents .

La France a intérêt à anticiper les effets du désarmement douanier pour améliorer sa position .

Durant la période transitoire l'Espagne a obtenu que la CEE limite pendant 4 ans ses exportations de produits dits continentaux: produits laitiers, viande bovine notamment. L'accord ne prévoit aucune limitation particulière pour les exportations vers la péninsule de blé fourrager, d'orge et de maïs, produits qui intéressent particulièrement les agriculteurs français, mais qui soulèvent de sérieux problèmes avec les Etats-Unis qui désirent conserver le plus longtemps possible leur part de marché espagnol.

2 LE MARCHÉ DE LA VIANDE BOVINE

Le marché de la viande bovine est contingenté et réglementé. Un Mécanisme Complémentaire aux Echanges (MCE), mis en place dans le traité d'adhésion jusqu'en 1992, permet à l'appareil de production espagnol de se préparer à la concurrence européenne.

Le marché espagnol souffre de la séparation géographique des zones de naissance et d'engraissement pour le commerce des jeunes animaux, de la multiplicité des canaux de commercialisations du bétail à abattre, de l'opacité du marché (pléthore d'intermédiaires). Cette filière est en pleine restructuration.

Ce secteur, encore très protégé, devrait connaître un fort développement, une ouverture sur l'étranger avec la hausse du niveau de vie et l'uniformisation européenne des goûts. Car la consommation de viande bovine est très faible: 11Kg/hab/an contre une moyenne de 23Kg/hab/an pour la CEE. Par ailleurs les espagnols consomment 80% de viande bovine claire et 20% de viande rouge (d'où des élevages de jeunes animaux à carcasse légère) .

Pour les échanges intra-communautaires un droit de base est applicable à l'importation de viande bovine jusqu'en 1992. Ce droit, initialement de 0,9%, est abaissé de 12,5% par an de 1986 à 1992 dans le but de le supprimer progressivement. Cependant il est possible de négocier la suspension des droits de douanes bilatéraux. Pour les échanges avec les pays tiers dès le 1^{er} mai 1986 a été appliqué le Tarif Douanier Commun (TDC) .

Les exportations de la CEE vers l'Espagne sont contingentées. Le mécanisme repose sur l'établissement de bilans prévisionnels et la fixation de plafonds indicatifs. Pour les années 1986 à 1989 des quantités objectifs ont été prédéterminées à savoir:

période	1986	1987	1988	1989
quantité objectif en tonnes	20.000	22.000	24.750	28.462
animaux vivants non reproducteurs en têtes	12.000	13.200	14.850	17.078
viandes fraîches et réfrigérées en tonnes	2.000	2.200	2.475	2.846
viandes congelées et abats en tonnes	15.000	16.500	18.562	21.346
augmentation	-	+10%	+12,5%	+15%

Ces quantités objectifs font l'objet de certificats MCE délivrés par les états membres de la communauté et peuvent être modulées en fonction de l'évolution du niveau des prix du marché intérieur espagnol par rapport à leur prix d'intervention (art. 86, &4). A partir de 1990 ces quantités objectifs seront évaluées en fonction des prévisions de production et de consommation en Espagne .

Malgré sa position géographique la France a réalisé un mauvais score pour ses exportations vers l'Espagne, exception faite de la viande sur pied (Cf. tableau ci-dessous).

1986	race pure	animaux vivants	viande fraîche	congelées et abats
quota	illimité	12000 têtes	2000 t	16200 t
quantités importées	29851 têtes	12700 têtes	2406 t	11750 t
dont France	2895 têtes	10828 têtes	566 t	2237 t
% France sur CEE	10%	85%	22%	19%

(source Eurostat)

Des pays comme l'Allemagne ou les Pays-Bas avec des Montants Compensatoires positifs sont très compétitifs. De plus étant donné leur organisation commerciale ces deux pays prennent des parts de marché importantes.

D'après le tableau ci-dessus la France est en quasi monopole pour l'exportation de bovins vivants. Le flux de bétail traverse les Pyrénées principalement par le Pays-Basque et l'Andorre. A terme, une fois les MCE supprimés, il pourrait exister un courant de 150.000 têtes par an. Les français possèdent de sérieux atouts sur ce créneau:

- bonne connaissance et utilisation des races françaises par les engraisseurs espagnols.
- les exploitations de naissances françaises sont situées plus près des grands centres d'engraissement (Catalogne, Aragon) que leurs homologues espagnols (Galice, Asturie).

Pour la viande fraîche 79% du marché est détenu par les hollandais et seulement 25% par les français. Il faut signaler le manque de compétitivité de l'appareil de production de viande blanche français, malgré ces atouts de proximité et de bonne image de marque.

Par ailleurs les supermarchés espagnols sont en pleine croissance. Leur volume de ventes augmente. En 1986 les grandes surfaces distribuaient 22% de la viande bovine. Mais ils ont de graves problèmes d'approvisionnements en viandes pré-découpées et conditionnées. Les hypermarchés doivent investir dans des salles de découpes attenantes au magasin (matériels, frais de personnel...). Ils sont à la recherche d'alternatives. Or l'approvisionnement en barquettes sous vide ou non à partir de salles de découpes du sud de la France est tout à fait envisageable pour alimenter toute la région du Levant et de Catalogne où joue de plus, la consommation touristique pendant 5 mois de l'année. Cette solution pourrait bénéficier de capitaux français concentrés dans la distribution espagnole.

Les Pays-Bas réalisent 60% du tonnage exporté de viande congelée, la France 3%. Pour regagner des parts de marché, les prix pratiqués doivent rester compétitifs et la politique commerciale plus agressive pour pénétrer un marché traditionnellement fermé. Un créneau intéressant est le marché de la restauration collective qui représente 30.000 tonnes de viande congelée (70% de son approvisionnement).

Pour les abats, la France détient 30% du marché, l'Italie et la RFA 25% chacun.

Les lourdes formalités administratives et la contrainte des quotas font que les exportateurs français négligent ce marché. Face à la libéralisation de 1992, il ne faut pas attendre pour se positionner sur ce marché.

3 LE MARCHÉ DU PORC

En 1987 le cheptel porcin espagnol était de 15,780 millions de têtes soit 15% du cheptel total de la CEE à 12 ce qui place l'Espagne au deuxième rang derrière la RFA avec 24 millions de têtes soit 24% suivi de la Hollande (14%), de la France (11,9%) et du Danemark (9,4%).

La France et les Pays-Bas ont une productivité plus forte. Cette différence de productivité s'explique par le moindre rendement des truies espagnoles dû en partie par la forte consommation de cochons de lait .

Selon des estimations européennes la production de porc devrait progresser de +1,5% en 1988.

L'Espagne est le 4^{ème} producteur de viande de porc derrière l'Allemagne, la France et les Pays-Bas avec 1.167 millions de tonnes. Or la forte consommation de porc 32,7 Kg par habitant et par an) et le problème de la peste africaine font que ce pays est importateur de porc.

En 1986 l'Espagne a importé 1,2 millions de porcs dont, respectivement, 33% d'Allemagne et des Pays-Bas, 20% de France et le reste essentiellement de Belgique. il est intéressant de souligner que depuis 1983 les production de porc en Hollande, en Belgique et en France ont progressé respectivement de 27,8%, 12,4% et 6,7%.

Les exportations françaises comportaient des porcelets élevés par les naisseurs du sud-ouest et des pièces de découpe de porc pour les charcutiers, en 1986.

Le cheptel espagnol est très concentré géographiquement :

- Catalogne	26,5%
- Castille-Léon	16,5%
- Aragon	12,3%
- Galice	7,8%
- Andalousie	7,2%
- Région de Murcie	7,0%

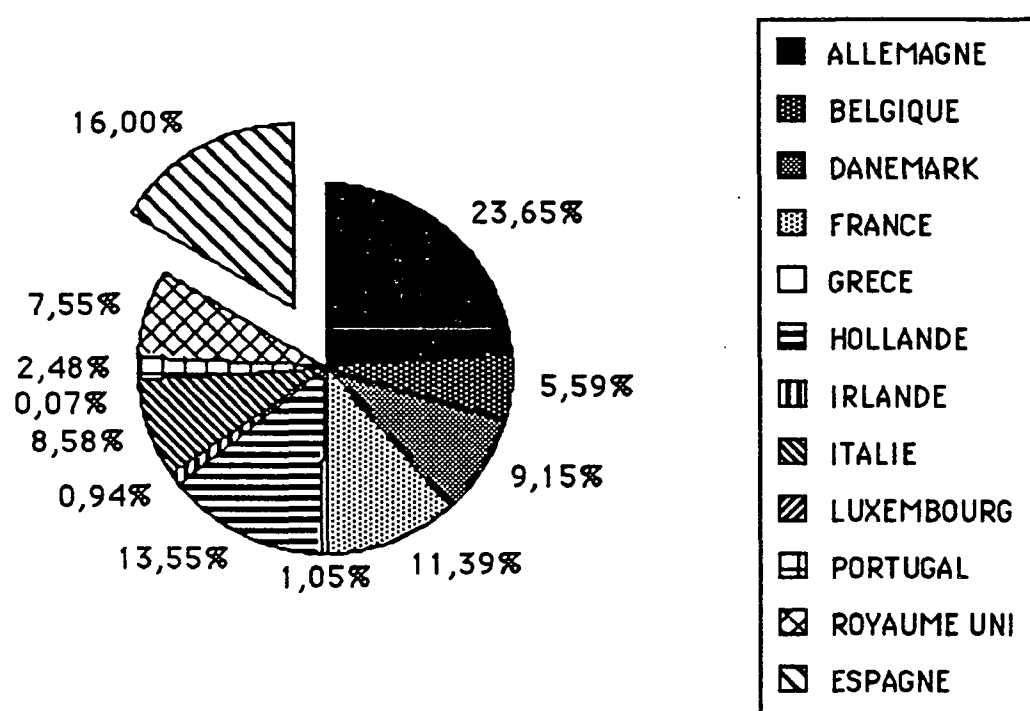
La distribution du recensement porcin en fonction du type d'exploitation est la suivante :

Type d'exploitation	nombre de têtes	% du cheptel
engraissage	8.664.656	54,9%
naissage	5.183.891	32,8%
industrielle	13.848.547	87,7%
familiale	1.934.447	12,3%

L'élevage porcin dans un cadre industriel représente 87,7% du recensement (Cf. tableau ci-dessus). Ce type de production est très intégré à partir de matières importées et très performant malgré le renchérissement des importations de céréales dû à l'entrée de l'Espagne dans le marché commun qui ne lui permet plus de les importer du Brésil ou des USA (en toute rigueur).

Le problème de la peste porcine africaine paralyse les exportations espagnoles. Ainsi l'Espagne ne peut exporter que des produits traités thermiquement. Depuis septembre 1987 aucun cas n'a été recensé en Catalogne, aussi cette province pourra être déclarée indemne de peste si aucun cas ne se présente d'ici septembre 1988. L'élevage étant très concentré dans cette région cela permettra des exportations de produits carnés. Malgré le potentiel d'export espagnol la peste freine le développement du cheptel. Selon les rapports du ministère de l'agriculture espagnol le cheptel a progressé de 6% entre 1986 et 1987, et spécialement le nombre de truie ce qui augure une hausse future. Cependant les études CEE prévoient une baisse de 7% d'ici 1990.

RECENSEMENT TOTAL C.E.E. en Milliers de têtes



4 L'ELEVAGE OVIN

4.1 Production

L'Espagne est le 2^{ème} producteur ovin de la CEE mais le 3^{ème} en effectif (17,7 millions de têtes en 1986).

Le cheptel ovin est aujourd'hui stagnant à cause de :

- problème de main d'oeuvre et de structures
- disponibilité en pâturages adaptés
- coûts de production
- la concurrence des autres viandes

Les caractéristiques structurelles du cheptel peuvent se résumer par:

- conglomérat de races
- races n'ayant pas subies d'intenses pression de sélection
- animaux rustiques de petites tailles, avec une productivité limitée, bien qu'en augmentation
- vieux systèmes d'exploitation
- exploitations en zones montagneuses et/ou défavorisées
- hétérogénéité et mauvaise conformation des carcasses

La productivité est faible de l'ordre de 13 Kg poids carcasse pour des brebis de plus de un an en 1986 contre 6,2 Kg en 1960 (en France 21Kg) .

4.2 Localisation

Région ouest

production extensive d'agneaux de boucheries et de jeunes agneaux d'engraissement.

Centre

production extensive avec une tendance à la spécialisation "viande", se trouve à proximité du grand centre de consommation de Madrid.

Duero

Forte production laitière avec complémentarité de production d'agneaux de lait. intensification de l'élevage ovin.

Ebre

région productrice d'agneaux pour les centres de consommation régionaux et extérieurs et importatrice d'agneaux pour l'abattage et l'engraissement. Forte intensification de l'élevage ovin.

4.3 Structures d'exploitation

On assiste à la marginalisation des exploitations familiales.

Les grandes exploitations extensives qui valorisent des terres non exploitables par ailleurs, développent l'intensification de la production fourragère.

Les grandes exploitations intensives qui sont performantes mais dépendantes d'aliments extérieurs se développent.

On n'observe pas d'intégration de l'élevage par des industriels privés ou même coopératif devant les risques que représentent l'engraissement des ruminants comparé à l'engraissement de la volaille et des porcs. Les principaux intégrateurs des secteurs (poulet, lapin, porc...) ne vont pas plus loin que la simple fourniture de concentré et de services techniques.

4.4 Caractères du marché

L'offre commence à augmenter fin février-début mars, avec l'entrée des agneaux de printemps, le pic de production se situant en avril, mai et juin, générant une chute des prix.

L'Espagne possède des atouts en matière de production ovine.

Officiellement la production équilibre la demande sans lui être parfaitement adaptée dans le temps. Ainsi existe-t-il un courant d'échange entre la France et l'Espagne, sans pour autant gêner l'une ou l'autre des productions .

Espagne → France au printemps
(région du Sud-Ouest)

France (Aveyron, Pyrénées) → Espagne à l'automne et en hiver
(consommation d'agneau de lait pour les fêtes)

L'Espagne estime pouvoir dégager un excédent à l'exportation dès que les opportunités se présenteront. Pour l'instant la production espagnole n'est pas bien adaptée au marché communautaire .

Cependant le commerce extérieur ovin espagnol est rare, très occasionnel et sporadique.

PROVENANCE	IMPORTATION	EXPORTATION
CEE	450.000 t	540.000 t
autres pays	550.000 t	160.000 t
TOTAL	1.000.000 t	700.000 t
REPARTITION		
congelées	573.400 t	
réfrigérées	180.000 t	527.000 t
animaux vivants	246.600 t	173.000 t

En 1986 en matière de viande ovine les importations de la France se sont fortement développées alors que les ventes à l'Espagne sont restées très faibles. L'Espagne a exporté 5126 tonnes d'équivalent carcasse (t.e.c) vers la France et importé 1589 t.e.c. . Cet écart est à moduler par la différence de bêtes achetées par chacun des pays. Malgré la forte progression des exportations espagnoles, le Royaume-Uni avec 300.000 têtes (Espagne 95.000) est de loin le premier fournisseur de la France. Les achats de la province aragonaise d'agneau à engraisser français pour les réexpédier ensuite engraisés peuvent se développer étant donnée la production marginale de la France.

LE MARCHE ITALIEN

1 HISTORIQUE

A partir des années 50, l'économie italienne traverse une phase d'expansion remarquable avec un taux moyen annuel de croissance de 5 à 7%. Ce miracle est dû à une industrialisation accélérée et à un développement spectaculaire du commerce international.

La politique agricole commune n'a pas été défavorable à l'agriculture italienne que se soit pour les produits typiquement méditerranéens ou les produits plus septentrionaux qui ont progressé en valeur et en volume. L'agriculture emploie encore 12% des actifs.

Le déficit important du commerce extérieur agro-alimentaire italien (50 à 60 milliards de francs) est imputable pour 95% au secteur de l'élevage (compris dans son ensemble : céréales fourragères, tourteaux, lait, **viandes**), et résulte d'une croissance de la consommation plus rapide que celle de la production.

La consommation italienne malgré une légère évolution est restée une consommation domestique. Le régime alimentaire italien se caractérise par une forte consommation de fruits, légumes, produits à base de céréales et huiles végétales (olive) et une faible consommation de viande, produits laitiers, matières grasses animales et poissons.

On remarque cependant que la consommation de produits d'origine animale a connu une progression plus marquée que celle d'aliments d'origine végétale.

La consommation totale de viande a d'abord connu une expansion sans précédent depuis les années 50 et ce jusqu'en 1980 grâce au miracle économique qui a fait rapidement progresser le niveau de vie des Italiens.

De 20 Kg par habitant en 1955, la consommation totale est passée à 70 par habitant en 1980. Soit presque le quadruple en 25 ans.

Au cours de cette même période la consommation de viande bovine a également fortement augmenté, passant de 9 à 25 Kg. Tout en restant une des principales viandes consommées, la viande bovine est de plus en plus concurrencée par la viande porcine qui a connu une très forte expansion au cours de ces dix dernières années, alors que la consommation de viande bovine en est à son niveau de 1970.

La consommation de viande et de viande bovine est particulière. Elle est plus forte dans le nord de l'Italie qui dispose aussi du revenu par habitant le plus élevé.

Aujourd'hui l'expansion est presque stoppée, alors que cette consommation n'avait pas encore atteint le niveau de la France (110 Kg environ) ou de l'Allemagne (100 Kg environ). La crise économique a fini par atteindre les revenus Italiens : les revenus cessent ou presque d'augmenter et la consommation totale cesse ou presque elle aussi d'augmenter.

2 PRODUCTION

2.1 Les contraintes de l'élevage pour la production de viande

2.1.1 Des ressources fourragères insuffisantes

L'Italie est un pays montagneux et son climat est méditerranéen. Elle dispose donc de peu de ressources fourragères permettant de maintenir un élevage productif et compétitif avec ceux des pays européens.

Seul la plaine du Pô, permet d'obtenir des rendements en céréales susceptibles d'être valorisées par la production de viande.

2.1.2 Des élevages de petites tailles en disparition rapide

2.2 L'élevage bovin

Dans les années 50, la production Italienne de viande bovine couvrait 80% de la consommation. Après l'entrée dans le marché commun et l'expansion économique qui s'en est suivi, la production Italienne ne réussit pas suivre l'expansion très rapide de la consommation.

En 1973, cette production ne couvre que 50% des bovins. Depuis une dizaine d'années la situation s'est un peu améliorée et la production couvre environ 60% des besoins.

2.2 .1 Les veaux de boucherie

La production de veaux de boucherie en Italie est très importante, et, en poids tout au moins, a progressé de manière à peu près continue , ceci jusqu'en 1980.

Près de 15% de la viande bovine est réalisée sous forme de viande blanche, et cette production nationale satisfait environ 60% des besoins, le complément est importé.

La croissance de production résulte en particulier de l'augmentation des poids moyen des carcasses ; de 1970 à nos jours, la production a doublé alors que le nombre d'animaux abattus ne progresse que de 35%. Le rendement en viande s'est également amélioré.

Deux modes de production des veaux de boucherie :

- Les veaux élevés en batterie sont les plus nombreux et doivent représenter 70% des veaux produits. Ce sont des veaux élevés en 5 mois environ à partir de veaux de 8 jours-3 semaines de 50 Kg et d'une alimentation à base de poudre de lait.
- Les autres veaux, environ le tiers, sont élevés par des éleveurs traditionnels : ceux-ci finissent les animaux qu'ils ont fait naître ou les veaux achetés.

AU TOTAL : 1/3 des animaux proviendraient du cheptel national : 450 000

1/3 des animaux proviendraient de veaux de 8 jours de France

1/6 des animaux proviendraient de veaux d'Europe du nord

1/6 des animaux proviendraient de R F A

La concentration régionale des élevages "modernes" est très importante : plus de 75% des veaux sont en élevages spécialisés en Italie Nord Occidentale, c'est à dire dans la région où la production de lait est la plus élevée et 15% en Italie Nord Orientale.

Les animaux engraisés sont plutôt concentrés dans le Piémont (zone à petites exploitations), les animaux produits plus traditionnellement l'étant un peu dans les autres régions du Centre ou du Sud : il s'agit de productions diverses plus typiques.

2.2.2 Les jeunes bovins

La production de jeunes bovins engraisés est depuis longtemps la plus importante des viandes bovines en Italie.

Elle donne la viande de VITELLONI ou de taurillon, bien appréciée par les consommateurs italiens, mais du côté de la production, on ne peut pas parler d'un seul système d'engraissement.

En fait parmi les "VITELLONI", on trouve des animaux qui peuvent peser de 250 à 650 Kg et ne proviennent pas systématiquement de même système d'élevage.

La production de jeunes bovins a augmenté de 85% en volume et de 52% en tête depuis 1970.

L'augmentation du poids moyen des carcasses a été également déterminante dans la progression de cette production.

On distingue :

Des animaux de type léger. Ils sont surtout produits dans le Nord à partir de veaux laitiers, soit d'origine nationale ou étrangère ; mais aussi dans la zone montagneuse et dans le Sud de l'Italie, où la saison sèche empêche un engraissement plus prolongé.

Les taurillons de type lourd. Ils sont produits dans certaines zones alpines, mais principalement en Italie Centrale où les races employées permettent un alourdissement des animaux, et ceci même sous un climat plus sec.

L'élevage traditionnel du taurillon utilise de plus en plus d'animaux importés à l'état de veaux de 8 jours mais aussi de broutards.

Une meilleure qualité de la viande produite avec des animaux d'origine étrangère, a encouragé un certain nombre d'éleveurs traditionnels à acheter des veaux de ce type.

Dans la production intensive du taurillon, la ration alimentaire est composée d'ensilage de maïs, d'un complément énergétique à base de farine de céréales, d'un complément protéinique (soja) et d'un complément minéral et vitaminique.

2.3 L'élevage porcin

Dans les années 50, l'Italie n'importait presque rien en matière de porc, l'ouverture du marché commun en 1958 ne change guère la situation. C'est dans les années 70 seulement que la consommation de viande de porc décolle grâce aux importations.

Depuis 10 ans, la consommation de viande porcine connaît une très forte augmentation.

On constate en effet qu'entre 1970 et 1980 La consommation de viande porcine a pratiquement doublé, passant de 10,7 à 20,5 KG par habitant et par an. Cette croissance rapide de la consommation face à une production en expansion plus lente explique largement le déficit Italien dans la mesure où la viande porcine s'est substituée à la viande bovine plus chère pour la consommation de viande fraîche.

La dépendance de l'Italie se renforce. Le taux d'auto-provisionnement est descendu à moins de 70%, plus de 400 000 tonnes de viande porcine sont importées chaque année en Italie.

Plus des 2/3 des importations Italiennes de porcs vivants et 46% des importations de viande de porc viennent des Pays-Bas. Les parts de la France ne sont respectivement que de 7,5% (4 800 T) et 4,3% (14 500 T)

La production porcine est particulière en Italie puisque les animaux sont destinés essentiellement à la charcuterie-salaisonnerie. On peut considérer actuellement que :

- 85 à 90% des porcs produits sont des porcs lourds, abattus à 140-160 Kg de poids vif, et sont destinés à la transformation (jambon de Parme, Salami).

La charcuterie italienne est caractérisée par une large gamme où domine l'aspect traditionnel et régional. Le secteur de la production tend néanmoins vers une certaine industrialisation. Grâce à la renommée de certains articles (jambon de Parme, Coppa...) la balance commerciale du pays apparaît dans ce secteur, largement excédentaire.

La charcuterie italienne est constituée d'une large variété de produits (dont sont cependant absents les pâtés) :

- Produits crus, séchés, salés ou fumés tels que le jambon cru, la poitrine Coppa, Speck.
- Produits cuits tels que Jambon et épaule.
- Produits hachés sous boyaux cuits ou crus, tels que saucissons, mortadelle, saucisses.
- Produits divers (lards, saindoux)

Les produits de la première catégorie représentent plus de 40% de la production.

La structure de la consommation de produits de charcuterie en Italie se répartit à peu près de la manière suivante :

produits cuits	27 %
Mortadelle	21 %
Saucissons	18 %
Jambons crus	14 %
Saucisses	4 %
Speck	1 %

Ces produits sont caractérisés par un prix élevé. La charcuterie en Italie tend à être considérée comme un produit de "luxe", consommée dans les occasions spéciales.

On constate, une évolution récente du goût des consommateurs vers des produits de qualité constante au détriment des multiples spécialités régionales, de qualité souvent inégale.

- 10 à 15% des porc maigres sont destinés à la boucherie pour la consommation sous forme de viande fraîche. Ces animaux sont abattus à 90-120 Kg de poids vif.

2.4 La production Italienne de viande de volailles

C'est la seule famille de produits qui ne connaît pas de situation déficitaire en Italie.

La croissance de la consommation débute avec l'ouverture du marché commun mais depuis cette époque la production a parfaitement suivi la consommation. Pourtant cette consommation progresse très rapidement de 1960 à 1985.

Il faut remarquer que cette absence d'échanges internationaux de viande de volailles n'est pas spécifique à l'Italie. Tous les pays de la CEE sont dans ce cas. La viande fraîche de volailles ne se prête pas aux échanges internationaux.

2.4.1 Essoufflement de la consommation

La consommation de volailles n'a pas cessé de progresser jusqu'en 1972. De 1972 à 1975, elle a fluctué autour de 15,5 Kg par habitant et par an. Depuis 1980 elle stagne au environ de 17 Kg par an.

Cet essoufflement de la consommation peut être mis au compte d'une certaine saturation de la demande en raison du niveau déjà atteint mais aussi de l'affaiblissement de l'effet prix. L'élasticité de la consommation par rapport au prix est en effet très forte, or depuis 1980 les prix ne baissent plus.

2.4.2 Une consommation dominée par le poulet

Aujourd'hui le poulet représente 60% de la consommation de volailles. La dinde représente quant à elle 24% de la consommation. C'est un produit nouveau des quinze dernières années, la consommation de ce produit a connu un développement au début de la décennie 70.

2.4.3 L'Italien , un des premiers consommateurs de volailles d'Europe

Avec 17 Kg par habitant et par an, l'Italie se situe à l'un des premier rang de la consommation européenne de volailles, précédent de peu la France. Mais les niveaux de consommation de viandes bovine et porcine sont encore faibles comparés à ceux de la France, de la RFA et des Pays-Bas.

L'Italien n'est pas un gros consommateur de viande et il consomme la volaille au même titre que la viande bovine ou la viande porcine.

3 IMPORTATION

L'Italie se fournit à près de 90% dans la CEE pour ses importations. La part de la France est passée de 25% en 1970 à 60% actuellement.

Les importateurs sont situés surtout dans le Nord de l'Italie qui est aussi la région où la consommation est la plus forte.

Les importations de bétail et de viande en Italie s'effectuent ainsi :

- 31% sur l'Italie Nord Occidentale (Piemont, Lombardie).
- 41% sur l'Italie Nord Orientale.
- 13% sur le Centre de l'Italie.
- 16% sur le Sud et les Iles.

Les importateurs fournissent donc essentiellement le Nord de l'Italie. En effet, les exportateurs trouvent d'une façon générale qu'il est plus prudent de travailler avec un importateur du Nord plus solvable qui prendra ses dispositions pour travailler avec le Sud.

L'Italie importe essentiellement de la viande de Bovin adulte (près de 90% de viande fraîche), alors que la viande de veaux représente moins de 10% de ces importations.

Elle importe de préférence des carcasses ou demi-carcasses (près de 40% des importations de viande) et des quartiers arrières (plus de 40% des importations). Les importations de quartiers avants sont très faibles (10%), ainsi que celles de morceaux désossés ou non (5%).

Alors que la consommation italienne de viande porcine poursuit une progression régulière, la production nationale stagne à moins de 900 000 tonnes. La dépendance de l'Italie se renforce, le taux d'auto-alimentation est descendu à moins de 70%, plus de 400 000 tonnes de viande porcine sont importés chaque années en Italie.

Les importations d'animaux d'élevage et de viande constituent pour l'Italie une "matière première" indispensable étant donné l'importance du déficit Italien en viande.

1992, QU'EN PENSENT LES PROFESSIONNELS ?

Cette étude des marchés espagnol, italien et français a été élaboré à partir d'un voyage d'étude en mars 1988.

Nous avons voulu analyser le système viande afin de comprendre son évolution dans la perspective de 1992.

Pour cela, nous avons eu des contacts et des rendez-vous avec un certain nombre de professionnels, d'experts et de responsables gouvernementaux tant en France, en Italie et en Espagne.

1 L'ESPAGNE ET LE MARCHÉ UNIQUE

1.1 L'impact de 1992

Le marché unique de 1992 n'a pas un tel impact médiatique pour les Espagnols qui viennent juste d'adhérer à la CEE. Le passage à l'échelle européenne constitue aux yeux des Pouvoirs publics, un grand espoir. 1992 est le défi à relever de l'adhésion. L'effort d'adaptation au marché commun requis par le traité d'adhésion recouvre celui à fournir pour le marché unique. Le secteur agro-alimentaire continue à un rythme accéléré, le processus de concentration, commencé ces dernières années et renforcé depuis l'adhésion à la CEE. Sur les 1 700 entreprises que compte ce secteur, les 200 premières réalisent 57% des ventes. Les capitaux étrangers s'investissent de plus en plus dans ce secteur.

Avec l'entrée dans la communauté, l'Espagne enregistre un déficit commercial record et une dégradation très rapide de la balance commerciale agro-alimentaire.

L'Espagne considérait jusqu'à son adhésion au marché commun qu'elle était pratiquement auto-suffisante pour un certain nombre de produits (laitiers, viandes) dans la mesure où le consommateur espagnol n'avait que très peu accès à des produits alimentaires importés. L'application de la libre circulation depuis le 1^{er} mars 1986 a prouvé que la notion d'auto-suffisance ne se limite pas à une simple équation production-consommation, mais qu'au contraire, les possibilités d'accès dans les conditions normales à des produits importés placent les consommateurs devant un choix qu'ils satisfont en fonction de critères propres. L'évolution des importations depuis l'adhésion montre que le marché espagnol était largement déficitaire en produits agricoles et alimentaires.

1.2 La distribution

En Espagne, la viande est presque exclusivement distribuée par les artisans-bouchers. La grande distribution compte 80 hypermarchés et 1700 supermarchés qui réalisent respectivement 16 et 28% des ventes agro-alimentaires. Ce sont surtout les supermarchés qui vont se développer. Le parc des hypermarchés avec 130-140 magasins sera saturé, estime-t-on. Le développement de ces magasins va générer une demande en viandes pré-conditionnées, marché qui n'existe pas encore. Les Hollandais ont déjà offert à la fédération des boucher-charcutiers de leur vendre de la viande pré-découpée et conditionnée en direct des Pays-Bas, franco domicile.

Cette fédération a créé une Société Anonyme pour pouvoir importer de la viande à meilleur prix et être compétitif face à la grande distribution. Les bouchers espagnols veulent développer un rayon charcuterie pour conserver leur part de marché face à la future concurrence des supermarchés et de la restauration rapide.

Mr Maldonado, secrétaire général de cette fédération a été frappé par la méconnaissance de la SOPEXA, sur leur besoin et leur marché. Par ailleurs, il souligne que les producteurs français peuvent rarement fournir en quantité leur commande car ils ne sont pas suffisamment regroupés. Le secteur agricole Hollandais bénéficie d'une intégration verticale, poussée, de la production à la distribution. Ils développent la logistique. Aussi a-t-on l'impression que la France n'a pas encore fait sa "révolution industrielle" par rapport à ces derniers.

De nos jours, le groupe Mercadona qui possède une plate-forme, est le seul à pouvoir importer de la viande de France et à le faire pour ses 160 supermarchés du Levant. Sans plate-forme, chaque magasin doit être livré en direct par le fournisseur ce qui interdit les importations. Comme en France, les plate-formes se développeront

1.3 Le secteur bovin

Le déficit en viande bovine devrait s'accroître d'ici 1992, avec : - le démantèlement des quantités objectifs en 1990 - le développement de la restauration rapide - le manque de compétitivité de l'appareil de production, malgré la restructuration totale de la filière.

Le recul de la consommation est du, en parti, à la mauvaise qualité des viandes vendues sur le marché. Pour inciter à la consommation de viande de boeuf qui reste une viande de luxe, très peu consommée, la fédération des bouchers est décidée à jouer la carte de la qualité.

Les boeufs, ayant subits des traitements hormonaux, se développent plus rapidement. Leur viande a moins de goût et ne se conserve pas. A partir du 1^{er} janvier 1988 l'utilisation d'anabolisant est interdit dans la CEE. Certaines races à viande françaises, tel le charolais atteignent aux mêmes ages, les mêmes poids que d'autres espèces traitées aux anabolisants. Aussi la volonté d'une viande de qualité et l'interdiction d'utiliser des anabolisants provoqueront, surement, un regain d'intérêt pour les races à viande française.

La Belgique développe une race à viande, impressionnante parait-il, et risque aux yeux du secrétaire de la fédération des bouchers, de devenir d'ici 1992, un concurrent sérieux de la France.

1.4 le secteur porcin

Le marché espagnol est légèrement déficitaire en porc à cause de leur consommation de viande, l'une des plus élevées d'Europe qui ne peut que stagner et du problème de la peste porcine.

La peste porcine qui est endémique, interdit les exportations de porc et de produits transformés, non traités thermiquement. Aussi la production stagne-t-elle. De sérieux efforts sanitaires et vétérinaires sont fait pour éliminer cette fièvre du pays. Les producteurs espèrent que l'Espagne sera rapidement déclarée indemne de peste pour pouvoir développer leur production et exporter.

La concurrence européenne est vive sur ce secteur. L'Espagne qui a développé sous Franco, un élevage hors sol performant semble rester compétitif malgré l'obligation depuis l'adhésion d'acheter les produits de base des aliments pour bétail, sur le marché intérieur communautaire où ils sont plus chers. Cependant l'Espagne continue à exporter des céréales des USA. Les américains qui ne veulent pas perdre ce marché exercent des pressions sur la CEE et plus particulièrement sur la France, premier fournisseur européen.

Pour pouvoir exporter leur charcuterie, certains industriels importe des porcs de la CEE. Un industriel espagnol a créé une société en France pour préparer dès maintenant l'échéance du grand marché.

Certains français pensent que les Espagnols ne pourront pas développer outre mesure leur exportation car leur charcuterie est trop forte en goût pour le marché de la CEE. Les Espagnols quant à eux estiment qu'ils pourront très bien exporter leurs jambons et rivaliser avec le jambon de Parme ou adapter leurs produits. Pour préserver leurs particularismes, ces derniers sont favorables au développement à la française, des dénominations spécifiques ayant un lien assez tenu avec une zone de production (exemple du champagne).

Pour les gros engraisseurs catalans, il est plus intéressant d'importer des porcelets de France, de Belgique et des Pays-Bas, pour diverses raisons ; la qualité des lots de porc est plus homogène, la qualité sanitaire est meilleure, les livraisons sont plus rapides et plus sûres et les paiements sont à 30 jours et non au comptant.

1.5 Le secteur ovin

Les éleveurs pensaient trouver un débouché intéressant, la CEE. L'adhésion a ouvert leur marché à la Nouvelle Zélande et à l'Angleterre. Les importations de viandes congelées néo-zélandaises ont fait chuter les prix. La qualité espagnole n'a pu contre balancer le prix des moutons de ce pays.

La production ovine espagnole est confrontée à deux problèmes : - la sélection génétique des races - une adéquation au goût communautaire.

En 1992, la Nouvelle Zélande ne sera plus soumis à aucun quota. L'avenir de ce secteur est donc maussade.

2 L'ITALIE ET LE MARCHE UNIQUE

En France, 1992 représente déjà une date comme 1515 ou 1789. En Italie, 1992 évoque très peu d'images.

Pour les milieux politiques et administratifs, l'achèvement du marché intérieur est un enjeu politique qui doit conduire vers plus de construction européenne. Mais il reste un horizon lointain qui ne constitue pas la préoccupation dominante d'actualité.

2.1 Déréglementation à l'italienne

La différence la plus importante entre nos deux pays se situe au niveau de l'administration publique. L'administration italienne ne fonctionne pas bien et elle est à la traîne des événements et de l'évolution de l'économie. Les fonctionnaires, même de haut niveau ne se préoccupent que marginalement de l'échéance 92. L'Etat ne songe absolument pas à donner des directives ou bien à faire des suggestions dans ce domaine.

La non ingérence de l'administration publique italienne donne une liberté d'action aux entreprises du pays. Ces entreprises ont toujours adopté la règle suivante : Tout ce qui n'est pas interdit est automatiquement permis. L'Italie est le pays qui, sans le vouloir a toujours appliqué un certain type de "déréglementation". Les entreprises ont ainsi pu vivre et se développer avec une optique très simple. Dans les autres pays, l'Etat épaulé les entreprises, en Italie l'Etat ne le fait pas ou pas trop bien. Pour cette raison les entreprises agissent comme si elles étaient seules et en ordre dispersé face à l'échéance 92 et leur stratégie est très largement fonction de leur taille.

Les grandes entreprises agro-alimentaires travaillent déjà à un horizon qui dépasse 1992. Le marché n'est plus italien mais européen, étendu à l'Europe de l'Ouest toute entière. Alliances et prises de participation, accords commerciaux et financiers anticipent l'échéance de 1992. Le 1er Janvier 1993, n'est qu'une étape qui permettra à ces grands groupes d'opérer dans un marché plus homogène et plus structuré.

En revanche, les PME sont préoccupées par l'échéance 92. Ces entreprises ont des faiblesses qu'accentuera la concurrence du marché unique, les place mal. Par exemple, dans le cas des entreprises exportatrices, on a observé que les ventes à l'étranger sont orientées vers les marchés porteurs du moment. En fait ces entreprises non pas de stratégie à long terme, ce qui ne peut que les fragiliser.

2.2 Circuits de distribution

Comme en France, on peut distinguer en Italie trois circuits de distribution finale de la viande fraîche, la boucherie spécialisée traditionnelle, la distribution moderne non spécialisée et les collectivités.

On peut dire tout d'abord que si on retrouve des évolutions analogues en Italie et en France, ces évolutions n'ont pas pris beaucoup d'ampleur en Italie. Le commerce moderne reste encore tout à fait marginal en Italie alors qu'il est déjà dominant en France. Si l'évolution va dans le même sens, l'Italie est très en retard sur ce point.

L'appareil de distribution italien est très dispersé tant au niveau du commerce de gros que du commerce de détail. Les ventes en super et hyper-marchés ne se développent que lentement : leur part de marché atteint à peine 10% en viande contre 30% environ dans les pays de la CEE du Nord-Ouest. L'implantation des super-marchés reste freinée par les pouvoirs publics comme par les organisations professionnelles dans le cadre de la politique de protection du commerce traditionnel.

Mais dans la perspective du marché unique, les entrepôts auront un rôle de distribution et devront servir des points d'appuis aux transporteurs. Ils deviendront des plate-formes de transit et de réexpédition, car il ne s'agira plus de gérer des stocks de masse mais des flux de marchandises destinées aux consommateurs.

2.3 Un important déficit bovin qui se maintiendra

Le déficit en viande bovine continuera de s'accroître. Cette situation peut s'expliquer par le fait que le cheptel italien régresse depuis plusieurs années même si la consommation depuis quelques années régresse légèrement au profit de viandes de porc et de volaille.

Pour satisfaire les exigences de la consommation, l'Italie devra continuer à importer :

- des animaux vivants
- de la viande fraîche ou congelée

De plus, victimes d'une inflation très élevée, qu'ils ne peuvent répercuter sur les prix, en raison de la concurrence des importations, les élevages italiens risquent fort d'amorcer un mouvement de décapitalisation.

2.4 Une consommation porcine à la hausse pour les années à venir

La croissance rapide de la consommation face à une production en expansion plus lente, explique largement le déficit italien, dans la mesure où :

- La viande porcine s'est substituée pour la consommation de viande fraîche à la viande bovine.
- L'élevage porcin italien est essentiellement destiné à la charcuterie.

La croissance de la consommation de viande porcine est surtout le fait de l'augmentation de la consommation de viande fraîche, donc importée.

L'agro-alimentaire est donc perçu plus comme une sources de contraintes que comme un atout pour le pays. Aucune stratégie spéciale n'existe dans ce secteur ; pourtant l'Italie devra sans doute supporter des évolutions structurelles importantes et profondes.

CONCLUSION

- Quasi unanimement, le marché commun est considéré comme déjà largement ouvert aux produits agro-alimentaires, malgré quelques barrières physiques, techniques et fiscales (contrôles, normes techniques, différences de taux de TVA, etc.). En outre, le secteur agricole a été le premier bénéficiaire d'une politique européenne commune, la PAC. Ainsi l'achèvement du marché intérieur de 1992 est considéré comme une continuité du marché commun, même s'il règne un certain scepticisme sur le respect du calendrier. L'impact médiatique de l'Europe de 1992 sensibilise les industries agro-alimentaires aux potentialités d'un tel marché.

- Les stratégies développées, dans la perspective de cette Europe, sont largement fonction de la taille de l'entreprise. Les grandes entreprises agro-alimentaires travaillent déjà à un horizon qui dépasse 1992. Alliances, prises de participations, accords commerciaux et financiers anticipent cette échéance. Pour ces grands groupes qui sont à l'origine du concept de grand marché, l'année 1992 n'est qu'une étape qui leur permettra d'opérer dans un marché plus homogène et plus structuré. Les PME, majoritaires dans ce secteur, sont préoccupées par l'Europe de 1992. Elles vont devoir exercer leur activité dans un marché encore plus concurrentiel qui accélérera les concentrations. Les PME qui exportent uniquement sur les marchés intéressants du moment, n'ont pas de stratégies d'exportation et d'implantation à long terme. Une restructuration du secteur agro-alimentaire, trop atomisé en Espagne comme en France et en Italie sera nécessaire pour vivre à l'heure européenne.

- En Espagne, le déficit en viande bovine devrait s'accroître d'ici 1992 : - avec le démantèlement des "quantités objectives" en 1990 - le développement de la restauration rapide - le manque de compétitivité de l'appareil de production, malgré une restructuration totale de la filière. La France réalise une faible part des importations espagnoles, exception faite de la viande sur pied. Les lourdes formalités administratives et la contrainte des "quotas" font que les exportateurs français négligent ce marché où les Hollandais qui sont déjà très bien positionnés ne cessent leurs efforts de prospection. Les Belges risquent de devenir des concurrents sérieux d'ici 1992.

La consommation de viande de porc espagnole est l'une des plus élevée d'Europe et ne peut que stagner. L'Espagne possède le second cheptel porcin européen mais est légèrement déficitaire en porcs. La peste porcine interdit l'exportation de porcs et des produits de transformation non traités thermiquement. Les Espagnols espèrent pouvoir être déclaré indemne de

peste porcine, ce qui leurs permettrait de développer leurs productions à l'exportation. Pour les gros engraisseurs catalans, il est plus intéressant d'importer des porcelets de France, de Hollande et de Belgique pour des raisons de facilités de paiements, de qualité et de fiabilité de services. Pour lutter contre ces importations le gouvernement a imposé une limitation volontaire (mesure protectionniste que devrait interdire le libre échange de 1992 !).

Pour les ovins, les perspectives sont maussades avec l'ouverture du marché unique à la concurrence néo-zélandaise.

Pour les importations, la qualité des marchandises et le service offert, primeront. Pour concurrencer les Hollandais, conquérir des parts de marché, les producteurs français doivent : se regrouper pour pouvoir fournir, en quantité et en qualité, les marchés ; développer leur organisation commerciale et le service logistique offert, mais aussi se positionner sans attendre l'ouverture des marchés.

- L'analyse de la production et de la consommation de viande en Italie, montre que la dépendance à l'égard des autres pays de la CEE et de la France en particulier est structurelle et ne semble pas pouvoir être fondamentalement remise en cause dans les années à venir.

Si on mesure le poids des viandes importées et des viandes obtenues à partir d'animaux d'élevage importés, dans la couverture des besoins de consommation, cela conduit à mettre en évidence, une certaine "aggravation" de la dépendance.

Aujourd'hui, la production tirée du cheptel reproducteur national, ne couvre que 40% des besoins. Le fort développement de la consommation qui a marqué ces quinze dernières années a été couvert par un accroissement des importations.

La consommation de viande bovine, autrefois très faible a atteint depuis une dizaine d'années un niveau très proche de celui des français : 25 Kg/habitant en Italie ; 32 Kg en France.

On note, une légère régression de la consommation qui s'est amorcée depuis les années 1980. Cette baisse de consommation s'explique par la concurrence des viandes porcine et de volaille. L'évolution constatée n'est pas originale, le même phénomène existe en France et au sein de la CEE. Cette tendance se prolongera avec la crise du revenu des ménages, et probablement pour de nombreuses années encore.

Les rapports de prix de détail boeuf/porc et boeuf/volaille ne risquent pas de changer, et, le boeuf restera victime de son statut de viande chère au détail.

La production de viande de porc est déficitaire. Ce déficit s'explique la hausse de la consommation et la baisse de la production. Le déficit devrait donc s'accroître d'ici 1992 et la demande progressera d'autant plus vite que le prix au Kg de viande bovine sera élevé.

Les importations , ne sont pas du seul fait de la France. La concurrence existe dans ce secteur du marché avec la RFA, la Hollande. La confrontation de leurs produits est dans l'ensemble de niveau inférieur à celle des produits français mais leurs prix sont plus compétitifs.

D'ici 1992, l'Espagne et l'Italie augmenteront leurs importations. Les exportateurs français devront revoir leur stratégie et adopter des politiques communes pour se maintenir et conquérir des marchés.

ANNEXES

LISTE DES CONTACTS EN ESPAGNE**- Attaché agricole français en Espagne**

Villalar, 1
MADRID
Tél. : 4350042

Mr Estrade
Mr Kremier

- Federacion Nacional de Empresarios Carniceros Charcuteros

Zurbano, 46
28010 MADRID
Tél. : 4101262

Mr Juan Maldonado Gutierrez
secrétaire général

- Asociacion de Industrias de la Carne en Espana

General Rodrigo, 6
28003 MADRID
Tél. : -2547045/6

Mr Antonio Roncal
secrétaire général

- Asociacion Nacional de PROductores de GAnado PORcino (ANPROGAPOR)

Alcantara, 71
MADRID
Tél. : 2799003/3

Mr del Barrio

- ASOCiacion espanola de empresas de la CARNE (ASOCARNE)

Infanta Mercedes, 13
28020 MADRID
Tél. : 2799003/4

Mr Fernando Pascual Fernandez
secrétaire général

- ASOCiacion espanola de criadores de VACuno (ASOVAC)

Valespir, 80
08014 BARCELONA
Tél. : 93 2396066

Mr Jose Palau Comellas

- Asociacion General de Ganaderos del Reino

Castello, 45
28001 MADRID
Tél. : 4359818

- F.O.R.P.P.A

Jose Abascal, 4
MADRID

* Jefatura de Servicio de Vacuno y Ovino

Mr Jose Antonio Merino

tel: 4452463

Mr Paulino Cuervas

Tél. : 4465600

- Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentacion

Paseo Infanta Isabela, 1

MADRID

* Direccion General de la Produccion Agraria

Mr Joaquin Serna

subdirector general de la produccion agraria

Tél. : 2398508

Mr Cayo Esteban Munoz

Jefatura de Seccion de Ovino y Caprino

Tél. : 4672400

- S.E.N.P.A

Beneficiencia, 8

MADRID

* Jefatura de Servicios de Productos Ganaderos

Mr Jose Gomez

Tél. : 2328030

LISTE DES CONTACTS EN FRANCE

- Centre Français du Commerce Extérieur
1, av. d'Iéna
75116 PARIS

* Direction des Produits Alimentaires

Mr Arnaud Zurfluh
Elevage, viande bovine
Tél. : 45053159

Mme Wierzchaleck
Autre viandes
Tél. : 45053804

- Centre Technique de la Viande et produits Carnés (CETEVIC)
17, rue du cirque
75008 PARIS

Mme Chehab
Tél. : 42666002

- INRA

* Laboratoire de recherche économique et social
3, rue du Caducée
BP 33
94153 Rungis

Mr Maissant
Tél. : 46873183

* Economie et Sociologie Rurale
9, place Viala
34060 MONTPELLIER CEDEX

Mr Jean-Pierre Boutonnet
Tél. : 67612357

- Institut Technique de l'Elevage Bovin (ITEB)
149, rue de Bercy
75012 PARIS

Mr Guedon

- Ministère de l'Agriculture
35, rue St Dominique
75007 PARIS

* Direction Alimentation
Mr Chantrier
Tél. : 45559550

- Office National Interprofessionel des Viandes, de l'Elevage et de l'Aviculture
(OFIVAL)
Tour Montparnasse
75014 PARIS

Mr Susani
Tél. : 45388400

- SOCOPA
40, Bd Jean Jaures
93 CLICHY

Mr Mariette
Tél. : 47374141

- Société CERF
13, rue des Abattoirs
57 THIONVILLE

Mr Ghibaudo
Tél. : 82560012

- Syndicat National du Porc
1, rue de la Corderie
94153 RUNGIS

Mr Rouche
Tél. : 46865820

LISTE DES CONTACTS EN ITALIE

- Azienda Agricola
via Passetto, 17
Buso (Rovigo)

Zanotto Celio

- Centre Sud Elevage
Route de Marcillac
12001 RODEZ

M. Villechenon
M de Grandmaison
Tél. : 65 42 19 80

- C.F.C.E
Ambassade de France
via Cusani 10
20121 MILANO

MR Thiard
Chargé de Mission Agricole

- Consusa
10059 Susa (to)
Frazione Traduerivi 12 Autoporto

Giacomo Volpe
Tél. : 011 514084

- Daffini-
via Tombetta, 17
37135 verona

Daffini Carlo
Tél. : 045 585494

- ETS AUTHIE
31 cours du jeu de Mail
09500 Mirepoix

Mr. P. Salby
Tél. : 61 68 10 23

- ETS JUILLET S.A.
élevage
01260 Champagne en Valromey

Tél. : 79 87 61 51

- ETS Robert et Roger Raffy S.A
Camburat 46 100 Figeac

Raffy
Tél. : 65 401135

- Eurocom
via Stazione, 45
37019 Peschiera Del Garda

Giuseppe Bandini
Tél. : 045 7235233-

- Exportation bestiaux limousins et autres races
Les Allois La Geneytouse
87400 St Léonard De Noblat

Dubois P
Tél. : 55 09 75 87

- Fédération Nationale des Commerçants en Bestiaux
29 rue Fortuny
75017 Paris

Mr Grange
Tél. : 46 22 11 05

- FRABECO S.A.
La Noëlle B.P. 102 44150 Ancenis

Mr. P. Oger
Tél. : 40 96 02 01

- Gottardo Ruffoni
società italiana di trasporti
via Fantoli, 6/7
20138 Milano

Perna Franco
Tél. : 02 5093314

- HUG
Import-export
P. St-Christophe 151
68440 SCHLIERBACH

Hug André
Tél. : 89 81 35 81

- LA CANA
BP 102 44150 Ancenis

MR G. Guérin
Tél. : 40 98 91 11

- OFIVAL
tour Maine Montparnasse
33 av. du Maine
75755 Paris cedex 15

Mr M. Moulin
Tél. : 453388400

- S.A.E.C
import-export
46250 Pomarède

Mr J.C. Crassat
Tél. : 65366896

- SCABEV
ST LAURENT SUR SEVRE
85290 MORTAGNE SUR SEVRE

Mr Pin
Tél. : 51 67 81 61

- Soregaroli
éleveur
via Boccarone, 50
Roverbelle Mantova

Soregaroli Franco

BIBLIOGRAPHIE

PERIODIQUES

+ CNE- ITEB / "Dossier du mois"

Institut Technique de l'Elevage Bovin (ITEB)
groupe économie bovine
149, rue de Bercy 75595 Paris cédex 12

- "La viande bovine en Italie"
Mai 1983 - n°99

- "L'élevage bovin espagnol à la veille de l'adhésion à la CEE"
Sept. 1984 - n°115

- "L'élevage bovin en RFA"
Nov. 1985 - n°128

- "La viande française face à ses concurrents"
Mars 1987 - n°144

- "Production de viande - élément de prévision à moyen terme"
Avril 1987 - n°145

- "La production de viande bovine en France"
Février 1988 - n°153

+ FILIERE VIANDE

91, rue du Fbg St Honoré 75008 Paris

- "Le marché bovin espagnol, une filière peu structurée"/ p41-42
Avril 1985 - n°77

- "1992, l'Europe"
Mai 1987 - n°100

- "Europe"/ p21-23
Déc. 1987 - n°106

+ LOGISTIQUES MAGAZINE

1, cité Bergère 75009 Paris

- "Les coûts logistiques du secteur viande et produits laitiers"/ p21-24
16 Juin 1987 - n°19

+ MOCI

Moniteur du Commerce International
Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE)
10, av. d'Iéna 75783 Paris cédex 16

- "Informations agro-alimentaires sur les marchés"

. 7 Avril 1986 - n°706

. 25 Aout 1986 - n° 726

. 16 Mars 1987 - n°755

- "Europe : marché intérieur"

15 Sept.1986 - n°729

- "Définir les moeurs alimentaires"

29 Sept.1986 - n°731

- "L'Espagne : premier bilan de l'adhésion à la CEE"

23 Fev. 1987 - n°752

+ NOTES BLEUES

Ministère de l'économie, des finances et de la privatisation

- "L'Espagne, un partenaire d'avenir pour le commerce extérieur de la France"
semaine du 25 au 31 Mai 1987 - n°333

- "Les perspectives du commerce international agro-alimentaire"
semaine du 8 au 14 Juin 1987 - n°335

- "La situation du commerce extérieur français"
semaine du 23 au 29 Nov.1987 - n°359

DOSSIERS-ETUDES**+ BULLETIN DE L'ELEVAGE FRANCAIS**

SOPEXA

Printemps 1987 - numéro spécial

+ ETUDES DU CFCE

Centre Français du Commerce Extérieur

10, av. d'Iéna 75783 Paris cédex 16

- Direction Produits Agro-alimentaires (DPA)

. "Le marché de la volaille en Italie" (2 tomes) - 1983

. "Les circuits d'importation et de distribution des bovins et viandes bovines"
Avril 1984

. "Le marché des viandes en Espagne" - Janv. 1985

+ COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

a publication from the library/documentation centre of the Directorate General for Agriculture - Brussels

- Cap working notes : Meat
information update of 1986 series - 1987

+ INRA

Laboratoire de Recherches Economiques et Sociales de Rungis
3, rue du Caducée 94153 Rungis cédex BP. 133

- "Le marché de la viande bovine en Italie" / Mainsant P.
Nov. 1986

+ OFIVAL

Office National Interprofessionnel des viandes de l'élevage et l'aviculture ;
Tour Maine-Montparnasse

- "Le marché des viandes et des produits avicoles en 1987"
Déc. 1987

PUBLICATIONS EN LANGUE ESPAGNOLE**+ ASOCIACION GENERAL DE GANADEROS DEL REINO**

Castello, 45 - 28001 Madrid

- "El sector de carne ovina y caprina en la CEE y Espana"
Abril 1986
- Analisis : sector vacuno 1985/1986
- Estudio sector ovino y caprino : "La adhesion al Mercado Comun y sus consecuencias" - Madrid Julio 1987

+ AICE

Asociacion de industrias de la carne de Espana

General Rodrigo, 6 - 28003 MADRID

boletin nº19 - oct.-dec. 1987

+ ASOVAC

Asociacion Espanola de Criadores de Vacuno

Valespir, 80 - 08014 BARCELONA

- "Incidencia de la entrada de Espana en la Comunidad Economica Europea (CEE) - sector vacuno"
1987 - circular nº40

+ BOLETIN MENSUAL DE ESTADISTICAS

Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentacion

Paseo Infanta Isabela, 1 - 28014 MADRID

- Diciembre 1987 - Julio 1987 - Abril 1987 - Enero 1988 -
Febrero 1988 -

+ NUESTRA CABANA

- "Noticias con comentarios : sector vacuno y ovino" / p.52-56
Junio 1987